



D/E/33

DOSSIER

No \_\_\_\_\_

VERNEMENT  
DU QUÉBEC

MINISTÈRE  
DES FINANCES

LA CURATELLE  
PUBLIQUE

9310 BOUL. ST-LAURENT  
MONTREAL (QUE.)  
H2N 1N6

Le 9 mai 1974

Madame Ethel Atala  
Office de révision du Code civil  
360, rue McGill  
Chambre 402  
MONTREAL (Qué.)

Madame,

Vous trouverez ci-inclus nos commentaires concernant le rapport préliminaire du "Comité du droit des personnes et de la famille des personnes protégées".

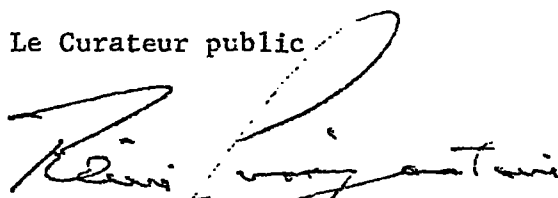
Ces commentaires ont été recueillis à la suite de discussions d'un comité que nous avons formé et comprenant les personnes suivante:

- Me Pierre Beaudoin, notaire, directeur de notre service juridique
- Monsieur Lionel Forgue, administrateur des biens
- Monsieur Yvon Desjardins, directeur de la surveillance de l'administration des curateurs privés et tuteurs
- Le soussigné.

De plus, nous aimerions vous rencontrer afin de pouvoir discuter verbalement de notre rapport.

Veuillez croire, madame, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Curateur public



REMI LUSSIER, Notaire

RL/ml

Annexe

## REMARQUES GENERALES

A moins de nécessité évidente, nous croyons qu'il faudrait éviter de changer certains termes juridiques jusqu'ici consacrés. De même, lorsqu'un texte juridique a subi l'épreuve du temps, ne croyez-vous pas qu'il serait imprudent d'en rédiger un nouveau surtout lorsque la règle ou le principe énoncé est inchangé.

D'autant plus, qu'avec les années, une certaine jurisprudence s'est établie quant à l'interprétation de ces termes et de ces textes et qu'un changement a souvent pour effet d'annihiler les efforts faits dans ce sens.

DE LA MINORITE

Article 3:

Capacité du mineur

Quel est le sens exact du terme "Doué de discernement".

DE LA MINORITE

Article 4:

Incapacité du mineur établie en sa faveur

Est-ce que le mineur doué de discernement peut invoquer  
cet article?

DE LA MINORITE

Article 5:

Préjudice sérieux

Est-ce que la portée de cet article n'est pas déjà comprise dans l'article 4, à savoir: si l'incapacité du mineur est établie en sa faveur, il pourra toujours l'invoquer lorsqu'il a fait seul un contrat.

DE LA MINORITE

Article 9:

Mineur commerçant

Est-il possible pour un mineur d'être membre en exercice d'une profession?

Le petit René Simard peut-il engager des gens, monter un spectacle, et par la suite, se réfugier sous l'empire de l'article 4, à savoir que son incapacité est établie en sa faveur?

DE LA MINORITE

Représentation du mineur dans les  
actions en justice

Article 13:

Nous sommes d'accord avec la remarque au bas de la page  
à l'effet que "l'administrateur légal ou son tuteur"  
peut présenter une ambiguïté.

Il est évident qu'il s'agit du tuteur au mineur et non  
du tuteur de l'administrateur légal; encore faut-il le  
dire clairement.

Que veut dire "action relative à son état"?

DE L'AUTORITE PARENTALE RELATIVEMENT  
AUX BIENS DE L'ENFANT

Article 16:

Droit à l'usufruit des biens de l'enfant

Nous sommes d'accord en autant que les parents ont la  
garde physique de leur enfant mineur.



DE L'AUTORITE PARENTALE RELATIVEMENT  
AUX BIENS DE L'ENFANT

Article 19:

Extinction du droit d'usufruit des parents

Il y aurait lieu d'ajouter:

5. "Par la perte de la garde physique de l'enfant".

DE L'ADMINISTRATION LEGALE

Article 20:

Parents administrateurs légaux

Pourquoi indiquer "même mineurs", alors que l'article  
2 le rend majeur dès l'instant de son mariage?

S'agit-il, dans ce cas-ci, d'un enfant naturel?

DE L'ADMINISTRATION LEGALE

Article 21:

Administration conjointe des parents

Qu'arrive-t-il dans le cas où les parents refusent ou négligent d'administrer les biens de leur enfant mineur?

Qu'arrive-t-il des enfants placés dans les orphelinats, les maisons de détention, de correction? Ces jeunes n'ont pas de tuteur à toute fin pratique.

DE L'ADMINISTRATION LEGALE

Contenu de la déclaration

Article 24:

Entièrement d'accord avec les trois (3) remarques.

DE L'ADMINISTRATION LEGALE

Signification de la déclaration de l'autre parent

Article 25:

Il est bien entendu que la déclaration doit être signifiée avant la délivrance de l'attestation, car autrement cette procédure n'aurait aucun sens.

DE L'ADMINISTRATION LEGALE

Signification au Curateur public

Article 27:

Est-ce que tout jugement en séparation de corps ou en divorce décrétant la garde de l'enfant ne devrait pas être signifié au Curateur public, afin de permettre à ce dernier de l'inclure au registre des personnes protégées?

Nous croyons qu'il y aurait lieu d'élaborer sur la question du "Registre des personnes protégées", à savoir: quoi écrire? qui y aurait accès? quels seront les renseignements à donner etc..?

Nous ne voyons pas l'utilité de faire une loi instituant le "Registre des personnes protégées"; une simple section dans le Code civil serait, à notre avis, suffisante.

DE LA TUTELLE AUX MINEURS:  
DE L'ADMINISTRATION LEGALE

Décharge de l'administration légale

Article 29:

Nous suggérons: "... peut être déchargé de l'administration légale s'il est établi par toute personne intéressée qu'il..."

Et si les deux sont dans la même situation? Et si les deux ne bougent pas, ne pourraient-ils pas être déchargés s'il est établi par toute personne intéressée qu'ils ne sont pas en mesure de l'assumer ou de la continuer.

DE L'ADMINISTRATION LEGALE

Article 31:

Administration confiée à un tiers

Nous sommes d'accord avec l'idée qu'un administrateur légal puisse confier un mandat général à un organisme spécialisé dans la gestion des biens d'autrui, mais il faudrait que ce droit soit limité à l'administrateur légal. Le fait d'être "administrateur légal" ne confère pas nécessairement à un parent d'un enfant mineur la qualité d'un administrateur.



## DE LA TUTELLE

### Dispositions générales

#### Article 36:

#### Définition de la tutelle

Nous aimerions que le mot "individu" soit remplacé, à cause de l'interprétation péjorative donnée en certains milieux. Il y aurait lieu de le changer par "patrimoine de cette personne incapable d'y pouvoir elle-même".

DE LA TUTELLE AUX MINEURS

Article 38

Définition de la Tutelle légale

Cet article étant incomplet, nous n'en saisissons pas  
le sens.

DE LA TUTELLE AUX MINEURS

Article 39:

Définition de la Tutelle dative

Qu'arrive-t-il si les père et mère refusent ou négligent  
d'agir?

DE LA TUTELLE AUX MINEURS

Article 42:

Tutelle charge gratuite

Le juge pourra-t-il imposer au Curateur public d'exercer ses fonctions gratuitement même si en vertu de la Loi de la Curatelle publique il a droit à des honoraires?

DE LA TUTELLE AUX MINEURS

Cause d'exclusion de la tutelle

Article 43:

Pour plus de clarté, nous sommes d'accord avec la première remarque.

DE LA TUTELLE AUX MINEURS

Article 44:

Acceptation de la charge de tuteur

L'expérience nous prouve que les gens se désintéressent de cette charge, surtout depuis que le Curateur public exerce son rôle de surveillance.

DE LA TUTELLE AUX MINEURS

Article 45:

Consentement du conjoint à la Tutelle à la personne

Il faut dire oui à la remarque.

DE LA TUTELLE AUX MINEURS

Siège de la Tutelle

Article 46:

Quelle est la signification du mot "siège"? Est-elle  
différente de celle du "domicile"? Ce mot désigne-t-il  
"résidence"?

Voir: Le Robert: Vol. 2 page 282 et Vol. 6 page 248.



DE LA TUTELLE AUX MINEURS

Article 47:

Tutelle à la personne et aux biens

Le Curateur public ne pourrait-il pas être nommé tuteur aux biens et à la personne sans toutefois en avoir la garde?

Si lorsqu'il est en fonction un tuteur manifeste le désir de confier l'administration des biens de la tutelle à un organisme spécialisé, il ne pourra le faire de sa propre initiative, mais il devra présenter une requête à cet effet devant le tribunal compétent.

DEMANDE EN NOMINATION D'UN TUTEUR DATIF

Article 48:

Le Curateur public peut-il être une personne intéressée, en raison de ses responsabilités en tant que surveillant de l'administration d'un tuteur?

Pourquoi ne pas ajouter un second alinéa? Le tribunal peut nommer le Curateur public tuteur d'office, s'il le juge à propos.

DE LA TUTELLE AUX MINEURS

Tutelle dative prévaut sur la tutelle testamentaire

Article 50:

N'est-ce pas porter atteinte à la liberté de tester  
que de préférer le tuteur datif au tuteur testamen-  
taire?

DE LA TUTELLE AUX MINEURS

De la tutelle testamentaire

Article 51:

Nomination et remplacement du  
tuteur testamentaire

Si un testateur nomme un tuteur testamentaire alors qu'il existe déjà un tuteur datif, la clause nommant le tuteur testamentaire devient-elle caduque?

Si par la suite le tuteur datif est destitué, le tuteur testamentaire n'est-il pas en fonction automatiquement?

DE LA TUTELLE AUX MINEURS

De la tutelle testamentaire

Article 53:

Consentement du conjoint à la tutelle  
testamentaire à la personne

Pourquoi ne pas employer la même phraséologie qu'à  
l'article 45: "faisant vie commune"?

DE LA TUTELLE AUX MINEURS

Article 56:

Non-acceptation dans le délai prescrit

Le délai mentionné devrait être un délai de déchéance.

Il faudrait en plus prévoir une procédure obligeant la nomination d'un autre tuteur dans un délai prescrit.

DE LA TUTELLE AUX MINEURS

Du remplacement et de la destitution du tuteur

Article 61:

Causes de remplacement du tuteur

Nous aimerions que le mot "absent" soit défini. S'agit-il de l'absence au sens du Code civil? Que faire dans le cas d'incapacité d'agir d'une personne déclarée introuvable? Un tuteur peut-il être remplacé pour cause d'éloignement?

DE LA TUTELLE AUX MINEURS

Du remplacement et de la destitution du tuteur

Article 63:

Requête en remplacement ou en destitution

Le Curateur public est-il une personne intéressée au  
sens de l'article 63?



DE LA TUTELLE AUX MINEURS

Du remplacement et de la destitution du tuteur

Article 65:

Jugement en destitution ou en remplacement

Dans tous les cas où nous avons demandé la destitution d'un tuteur, suite à la dénonciation de la part d'un parent, une fois le tuteur destitué, aucun parent n'a voulu prendre la charge, y compris le dénonciateur:

Nous croyons qu'il faudrait ajouter à cet article que le Curateur public agit comme tuteur d'office jusqu'à l'acceptation de la charge par le nouveau tuteur.

RAPPORTS ENTRE LES TUTEURS AUX BIENS ET LE  
TUTEUR A LA PERSONNE

Article 69:

Ne faudrait-il pas ajouter "la nourriture" tout comme  
à l'article 18?

DE LA TUTELLE AUX BIENS

Article 70:

Administration du tuteur aux biens

Il faudrait ajouter, à la deuxième ligne de cet article, après les mots "au placement des biens", les mots "d'autrui" et également changer "au contrôle du Curateur public" par "à la surveillance du Curateur public".

Nous croyons que c'est exagéré d'accorder aux tuteurs aux biens les pouvoirs d'un propriétaire.

DE LA TUTELLE AUX MINEURS

De l'administration du tuteur

Article 74:

Désignation du Curateur public comme tuteur "ad hoc"

Est-ce que l'article 34 ne répond pas à la remarque?

DE LA TUTELLE AUX MINEURS

Contrôle de l'administration du tuteur

Article 75:

Avis au Curateur public de la remise  
de certains biens au mineur

Si cette copie n'est pas envoyée au Curateur public  
n'y aurait-il pas lieu de prévoir des sanctions?

DE LA TUTELLE AUX MINEURS

Contrôle de l'administration du tuteur

Article 76:

Obligation de faire inventaire

3ième alinéa: copie de l'inventaire doit être transmis au Curateur public dans les 30 jours de l'acceptation de sa charge par l'administrateur légal, le tuteur, l'exécuteur testamentaire ou le fiduciaire, selon le cas.

Nous sommes fortement d'accord avec la remarque.

DE LA TUTELLE AUX MINEURS

Contrôle de l'administration du tuteur

Article 77:

*à surveiller*  
Exemption du contrôle du Curateur public

Question de droit public. C'est déjà prévu aux règlements de la Curatelle publique.

Toute personne doit soumettre un rapport annuel quitte à permettre au Curateur public de l'en dispenser.

Non pas contrôle, mais surveillance

Contrôle de l'administration du tuteur

Article 79:

Etats financiers préparés par un comptable

L'article devrait se lire: "les états financiers sont  
vérifiés par un comptable public reconnu par la Loi"...



Contrôle de l'administration du tuteur

Article 80:

Certificat d'évaluation

Dans ce cas, il faudrait donner des pouvoirs extraordinaires au Curateur public, par exemple: remplacer le tuteur fautif afin de le poursuivre.

L'article devrait se lire: "... doit obtenir un certificat d'évaluation dûment certifié par un évaluateur agréé"...

Contrôle de l'administration du tuteur

Article 81:

Vérification de la comptabilité

Déjà prévu à la Loi de la Curatelle publique (chap. 81  
L.Q. 1971).

Cet article devrait se lire: "le Curateur public peut  
effectuer"...

Les frais et déboursés de la vérification seront à la  
charge de qui?

POUVOIRS DU CURATEUR PUBLIC

Article 82:

Le Curateur public peut convoquer l'administrateur légal ou le tuteur, leur demander des éclaircissements, leur adresser des observations et leur faire des recommandations.

Est-ce que cet article ne diminue pas la portée de l'article 81?

La destitution est préférable à l'amende.

Le Curateur public devrait conserver son pouvoir de destitution mentionné à l'article 32 (chap. 81 L.Q. 1971).

Article 84:

Reddition de compte finale

"... dans le mois de la cessation de leurs fonctions ..."

Si l'on n'accorde qu'un mois à l'administrateur légal et au tuteur pour dresser l'inventaire du début, pourquoi leur accorderait-on trois mois pour rendre compte, alors qu'ils possèdent déjà en main tous les documents et pièces justificatives nécessaires à cette fin?

REDDITION DE COMPTE SOUMISE  
AU CURATEUR PUBLIC

Article 85:

Le pouvoir de contester ne devrait appartenir qu'au mineur, car autrement, le Curateur public pourrait être tenu responsable d'une administration qui n'était pas sienne.

## DELAI D'APPROBATION

### Article 86:

Pourquoi l'appeler ici "compte final", si on parle de reddition de compte précédemment, à cause de la grande distinction comptable entre ces deux termes?

### Commentaire

Ne serait-il pas souhaitable que l'Ordre des comptables agréés soit consulté pour ce qui a trait aux articles du Code civil et du Code de procédure civile se rapportant aux termes et aspects comptables?

Article 87:

Obligation d'ordre public

L'inventaire mentionné dans les articles précédents  
ne devrait-il pas également être d'ordre public?

Article 89:

Intérêt sur sommes dues

"... l'expiration d'un mois après la cessation de la tutelle."

Il est plus facile de faire une reddition de compte lorsque l'on a tous les documents et pièces justificatives en main, que lorsque l'on dresse l'inventaire du début.



PROTECTION DU MAJEUR INCAPABLE

Tutelle d'office du malade mental

Article 90:

L'article 90 devrait se lire comme suit: "Le Curateur public est curateur d'office de tout malade mental qui n'est pas pourvu d'un tuteur ou d'un curateur et dont l'incapacité d'administrer ses biens est attestée par certificat du directeur des services professionnels, ou son adjoint, du centre hospitalier où ce malade est traité.

Le directeur des services professionnels ou son adjoint doit transmettre au Curateur public un tel certificat sans délai après recommandation écrite et motivée d'un psychiatre qui a examiné le malade, ainsi que tout autre document ou renseignement déterminé par règlement."

PROTECTION DU MAJEUR INCAPABLE

Entrée en fonction du Curateur public

Article 91:

L'article 91 devrait se lire comme suit: "Le Curateur public administre les biens du malade mental dès la réception du certificat d'incapacité concernant ce dernier qui lui est transmis par le directeur des services professionnels ou son adjoint du centre hospitalier où ce malade est traité."

PROTECTION DU MAJEUR INCAPABLE

Pouvoirs du Curateur public

Article 92:

Il y aurait lieu d'ajouter un paragraphe qui se lirait  
comme suit: "Le malade conserve cependant l'entière  
administration du produit de son travail personnel  
effectué durant la tutelle ou curatelle."

(cf 2ième alinéa de l'article 7 du chapitre 81 (L.Q.  
71))

PROTECTION DU MAJEUR INCAPABLE

Tutelle administrative

Article 93:

Droit de garde et de surveillance du majeur en cure fermée

Remplacer "établissement psychiatrique" par "centre hospitalier". (cf Art. 161, chap. 48 (L.Q. 1971) )

Remplacer "directeur médical" par "directeur des services professionnels". (cf Art. 161, chap. 48 (L.Q. 1971) )

La garde n'étant pas donnée au Curateur public, pourquoi l'est-elle au directeur des services professionnels?

PROTECTION DU MAJEUR INCAPABLE

Cessation des pouvoirs du Curateur public

Article 94:

- 1- Ce paragraphe doit tomber. L'article 33 de la Curatelle publique chapitre 81 (L.Q. 1971) devrait être au projet.
- 2- D'accord.
- 3- Devrait être remplacé par l'article 8 a) chapitre 81 (L.Q. 1971)
- 4- Il y aurait lieu d'ajouter à la fin de ce paragraphe les mots suivants: "par un jugement définitif du tribunal".
- 5- Quelle différence y a-t-il entre le paragraphe 4 et le paragraphe 5 ?

DE LA PROTECTION DU MAJEUR INCAPABLE

Article 95:

Ouverture d'un régime de protection

Le Curateur public ne pourrait-il pas agir comme curateur d'office d'un majeur qui est physiquement incapable d'exprimer sa volonté?

Qu'advient-il des prodigues, des ivrognes d'habitude, des personnes qui font usage d'opium ou d'autres narcotiques?

Sont-ils englobés par l'article 95?

DE LA PROTECTION DU MAJEUR INCAPABLE

Article 96:

Demande d'ouverture d'un régime  
de protection

Qu'entendons-nous par "toute personne intéressée"?

Le Curateur public pourrait-il être cette personne  
intéressée?

Article IX: (page 119)

Nous sommes contre le principe qu'un juge puisse se prononcer sur l'état mental d'une personne sans avoir, au préalable, consulté une personne de l'art médical.



DE LA PROTECTION DU MAJEUR INCAPABLE

Désignation d'un administrateur provisoire

Article 98:

Nous ne voyons pas l'utilité de cet article étant donné qu'une personne est, soit complètement incapable d'administrer ses biens, et alors on lui nomme un tuteur (curateur privé actuel) ou bien elle est partiellement incapable de le faire; et alors on lui nomme un curateur (conseil judiciaire actuel) ou bien elle est capable d'administrer ses biens, et alors on lui laisse sa liberté.

En conséquence, nous ne voyons pas à quelle catégorie de personne un administrateur provisoire pourrait être nommé?

POUVOIRS DE L'ADMINISTRATEUR PROVISoire

Article 99:

Cet article tombe de lui-même étant donné les remarques  
faites au sujet de l'article 98.

DE LA PROTECTION DU MAJEUR INCAPABLE

Internement provisoire

Article 100:

Nous ne sommes pas d'accord avec cet article pour les  
mêmes raisons que celles données à l'article IX.

DE LA PROTECTION DU MAJEUR INCAPABLE

Révision du jugement soumettant une personne à un régime de protection

Article 101:

Cette situation n'est-elle pas prévue aux article 30  
et suivants de la Loi de la protection du malade  
mental chapitre 44 (L.Q.72)?

DE LA PROTECTION DU MAJEUR INCAPABLE

Entrée en fonction du tuteur ou curateur

Article 104:

Ne faudrait-il pas que le tuteur ou curateur tout comme  
le tuteur testamentaire accepte formellement sa charge  
avant d'agir en cette qualité?

DE LA PROTECTION DU MAJEUR INCAPABLE

Curateur public tuteur "ad hoc"

Article 106:

Seul le Curateur public serait le curateur ad hoc?

Et si le Curateur public représente les deux parties?

DE LA PROTECTION DU MAJEUR INCAPABLE

Majeur mis en tutelle

Article 109:

Nous ne comprenons pas la référence à l'article 7.

PROTECTION DU MAJEUR INCAPABLE

Majeur en tutelle soumis au régime de  
curatelle pour certains actes

Article 110:

Pourquoi ne pas conserver l'article 351 du Code Civil?



PROTECTION DU MAJEUR INCAPABLE

Effet de l'acte posé par le majeur en tutelle

Article 111:

Nous préférons la nullité absolue de l'article 334,  
alinéa 2 du Code civil.

PROTECTION DU MAJEUR INCAPABLE

Pouvoirs du tuteur sur la personne et sur  
les biens de la personne protégée

Article 112:

La 2ième partie du 2ième alinéa devrait se lire comme  
suit: "... exerce la pleine administration sur les  
biens d'autrui qu'il gère; il est soumis à la surveil-  
lance du Curateur public et doit respecter les règles  
relatives au placement des biens d'autrui".

Pourquoi le tuteur de la personne protégée n'a-t-il  
que les pouvoirs d'un administrateur, alors que le  
tuteur au mineur a ceux d'un propriétaire?

DE LA PROTECTION DU MAJEUR INCAPABLE

Tutelle à la personne et aux biens

Article 113:

N'y a-t-il pas contradiction au deuxième alinéa? Le tuteur au mineur a les pouvoirs d'un propriétaire (art. 70) et le tuteur au majeur les pouvoirs d'un administrateur des biens d'autrui.

DE LA PROTECTION DU MAJEUR INCAPABLE

Siège de la Tutelle

Article 114:

Voir les commentaires de l'article 46.

PROTECTION DU MAJEUR INCAPABLE

Contrôle de l'administration et reddition  
de comptes

Article 116:

"...Les règles relatives à la surveillance du Curateur  
public sur l'administration du tuteur au mineur."

DE LA PROTECTION DU MAJEUR INCAPABLE

Majeur mis en curatelle

Article 117:

N'y aurait-il pas lieu de changer la référence à l'article 102 par 95.

PROTECTION DU MAJEUR INCAPABLE

Cessation de la curatelle

Article 120:

N'y aurait-il pas lieu de s'inspirer des articles 101  
et 59 mutatis mutandis.

DE L'ABSENCE

Définition de l'absent

Article 121

"... sans que l'on en ait aucune nouvelle."

Est-ce que le l' désigne l'absent?



DE L'ABSENCE

Requête en nomination d'un tuteur

Article 123:

Le Curateur public devrait agir comme tuteur d'office.

REGLES DE PROCEDURE CONCERNANT LA TUTELLE

Article 2:

Contenu de la requête

Il y aurait lieu de faire mention, au paragraphe b) de cet article, du nom, prénom, âge et domicile du mineur.

REGLES DE PROCEDURE CONCERNANT LA TUTELLE

Article 3:

Signification de la requête

Qu'arrive-t-il s'il n'y a ni ascendant, ni frère, ni  
soeur?

Ne trouvez-vous pas que dans les cas de famille nom-  
breuse (10 personnes et plus) qu'il serait onéreux  
d'exiger la signification à toutes ces personnes?

REGLES DE PROCEDURE CONCERNANT LA TUTELLE

Article 5:

Nomination d'une personne autre que la  
personne proposée

Est-ce que le mot personne comprend:

- 1- Compagnie de fidéicommis?
- 2- Personne morale?
- 3- Curateur public?

DE LA PROTECTION DU MAJEUR INCAPABLE

Article 7:

Mise en cause du Curateur public

L'article 7 devrait se lire comme suit: "... le Curateur public doit être mis en cause sous peine de forclusion de la demande".

REGLES DE PROCEDURE CONCERNANT LA TUTELLE

Article 8:

Signification du jugement au Curateur public

"... doit être transmis sans délai..."

DE LA PROTECTION DU MAJEUR INCAPABLE

Article 11:

Examen médical de la personne à protéger

Il y aurait lieu de changer les mots "établissement" et "médecin" par "centre hospitalier" et "psychiatre".

DE LA PROTECTION DU MAJEUR INCAPABLE

Référence aux règles de l'expertise

Article 12:

"... conformément à l'article 12 " ??



DE LA PROTECTION DU MAJEUR INCAPABLE

Rapport d'examen médical

Article 14:

Il y aurait lieu de remplacer "médecin" par "psychiatre"  
et que l'avis contenu dans le rapport soit motivé.

DE LA PROTECTION DU MAJEUR INCAPABLE

Réfutation de la preuve du requérant

Article 15:

Voir article 52 chapitre 44 (L.Q.72)

CONSTATATION DU COMPTE DE TUTELLE

Article 535 (a) C.P.C.

Ce n'est pas clair, même pour les avocats et les notaires.

DE L'ABSENCE

Requête en nomination d'un tuteur à l'absent

Article 1:

N'est-il pas préférable que cette requête soit adressée  
à un juge de la Cour supérieure?